MARDI, 5 MARS 1889

Demain, mercredi des cendres, la chambre des communes ne siègera pas.

A la séance d'hier, la chambre a adopté un certain nombre de bills privés, et à la suite d'une discussion à laquelle ont pris part M. Girouard, l'honorable M. Mitchell et sir Hector Langevin, le bill constituant en corporation la compagnie d'estacades de Montréal et Ottawa a été retiré.

M. Davin a réclamé par voie d'ordre la chambre, copie concernant les pièces de l'affaire du constable de la police à cheval du Nord-Ouest, A. D.Ootz A la suite d'une réponse de sir John A. Macdonald, divers membres se sont élevés contre la pratique qui tend à porter devant la chambre ces questions d'un caractère purement personnel et administratif, et la motion a été rejetée.

Sir Charles Tupper assistait, hier, à la séance de la chambre des communes. Un fauteuil lui avait été réservé sur le parquet de la chambre.

Les mouvements de l'opinion publique en France donnent lieu chaque jour à de véritables surprises.

Le général Boulanger est élu dans presque tous les départements où il se présente, et même à Paris il réunit une énorme majorité, due en grande partie, affirme-t-on, à l'influence de la Ligue des Patriotes.

Quelques jours après on apprend que la Ligue des Patriotes vient d'être dissoute violemment par le gouvernement. On se figure qu'il va y avoir des troubles, que la chambre va émettre à une énorme majorité un vote de blâme contre le ministère.

Pas du tout.

Le ministère obtient une majorité de plus de 100 voix, et presque tous les journaux s'accordent à dire qu'il a bien fait.

Ce serait à y perdre son latin, s'il ne fallait conclure de ces contradictions qu'il y a en ce moment une question qui domine toutes les autres, celle de la trêve des partis politiques pour assurer l'exposition de 1889.

Ce n'est évidemment pas le ministère Tirard qui a la majorité à la chambre des députés, c'est l'exposition universelle.

L'honorable M. Foster, ministre des finances, doit présenter aujourd'hui à la chambre son exposé budgétaire.

L'*Evening Journal* se plaint amèrement que les Irlandais canadiens, qui n'ont plus rien à voir avec la Verte Erin, se croient encore permis d'être *Home Rulers* et d'envoyer des adresses de félicitations à M. Parnell

Pour un journal qui se croit permis d'être partisan de la Fédération Impériale, et qui a pour dogme l'indivisibilité des intérêts des diverses parties de l'Empire, la prétention est un peu forte.

C'est le *Sic vos non vobis* dans toute sa beauté.

L'*Empire* relève avec beaucoup de raison le caractère irrégulier et singulièrement dangereux que tend à prendre dans la question des rapports du Canada avec les Etats-Unis, l'attitude de certains hommes publics.

Nous avons déjà dans M. Charlton un membre parlementaire pour les Etats-Unis à la Chambre des Communes. Nous avons dans M. Erastus Wiman un ambassadeur du parti libéral qui s'est déjà attribué la direction de la télégraphie commune entre les deux pays. Si les choses suivent leur cours, M. Wiman va avoir, lui aussi, dans la personne de M. Butterworth ou de tel ou tel autre des représentants au congrès de Washington.

Il résulte de cette organisation étrangère et anormale un amalgame de motions, de votes, de dépêches télégraphiques internationales qui présentent tous les caractères d'un intrigue.

M. Wiman a-t il besoin de rassurer ses amis des Etats Unis sur les dispositions du Canada, bien vite, Sir Richard Cartwright ou M. Laurier déposent une motion, et les hommes publics des Etats-Unis apprennent qu'il faut se garder de traiter avec notre gouvernement officiel parce qu'on obtiendra mieux des libéraux canadiens le jour où ils seront au pouvoir.

Les libéraux canadiens ont-ils besoin de fortifier leur situation en donnant à la réciprocité quelque apparence plausible? Aussitôt M. Wiman se met de nouveau en campagne, et quelqu'un de ses représentants à Washington obtient le vote d'une résolution qui n'a aucune portée pratique, mais qui est faite tout exprès pour permettre aux libéraux canadiens d'affirmer que la réciprocité est possible et que les hommes d'état de la république voisine n'y sont pas opposés en principe.

Autant de bons billets qu'a LaChâtre des deux côtés des lignes. Mais c'est égal, ce n'est pas comme cela qu'on mène les affaires sérieuses.

Sur la motion de Sir Hector Langevin il a été résolu hier, que pour le reste de la session les affaires du gouvernement auraient la priorité, les jeudis, après les questions aux ministres.

L'omission de plusieurs mots a rendu tout à fait incompréhensible l'entrefilet que nous avons publié, hier, sur l'étrange position prise par M. Charlton.

Nous avions dit que M. Charlton abusait de la bienveillance avec laquelle les électeurs d'Ontario ont conféré leurs suffrages à un naturalisé pour prononcer à la chambre des communes d'Ottawa "des discours dans lesquels il s'efforce "de démontrer la supériorité des terres "du *Far West américain* sur les terres "du Manitoba et du Nord Ouest canadien."

La suppression des mots que nous reproduisons en italiques, survenue par suite d'un erreur typographique, nous donne l'air de faire un reproche à M. Charlton d'avoir dit du bien des terres du Manitoba, ce qui n'est pas le fait vrai et qui n'aurait pas de sens,

Les Etats-Unis et la Fédération impériale

La *Revue des Deux-Mondes* du 15 février, qui nous est parvenue par le dernier courrier, contient un article intéressant du duc de Noailles sur le centenaire de la constitution des Etats-Unis. Ce n'est pas que cet article ne contienne diverses erreurs d'appréciation qui nous frappent au premier abord et qui passeront inaperçues de l'autre côté de l'océan. L'état social et politique de l'Amérique est encore en grande partie lettre close pour les Européens. Les uns en parlent en théoriciens, comme faisait jadis M. Laboulaye, et dissertent sur les garanties consacrées par la constitution des Etats-Unis, en ignorant l'histoire intime du peuple américain et le fonctionnement de sa constitution. Ceux qui ont visité et étudié le pays, rapportent quelques faits; mais tout ce qu'ils ont vu est si contraire à leurs habitudes d'esprit, qu'ils risquent de le mal interpréter et de tomber dans des appréciations exagérées, par conséquent contraires à la vérité. Le plus souvent c'est le pessimisme qui prévaut. L'Européen, épris de la démocratie américaine qui débarque aux Etats-Unis, rêve d'un Eden, d'un paradis terrestre démocratique où toutes les misères du vieux monde seraient ignorées; et comme il lui faut beaucoup rabattre de son rêve, il revient mécontent, désabusé choqué par les excès et par les abus de la démocratie, et il en trace un tableau qui est vu beaucoup trop en noir.

M. le duc de Noailles est un des français qui paraissent le mieux connaître l'Amérique. Il s'y intéresse; il est visiblement en rapport avec les hommes publics des Etats-Unis, il reçoit les publications américaines et il se tient au courant du mouvement politique. Cependant ses vues ne sont pas exemptes du défaut commun à la plupart des européens qui traitent de ces questions; et nous ne nous arrêterions point à ses appréciations s'il n'avait été amené, dans l'article auquel nous faisons allusion, à traiter de la Fédération Impériale, et s'il ne nous ouvrait un jour très intéressant sur la façon dont cette idée de la Fédération Impériale est comprise dans les vieux pays.

Remarquons tout de suite que,—plus sagaces en cela que les *tories* anglais du Canada—les européens ont compris du premier coup qu'il ne saurait y avoir de fédération impériale sans que les Etats-Unis fussent appelés à y prendre part et à y jouer un rôle prépondérant. La fédération impériale n'est-elle point, par essence, le groupement de tous les peuples de race anglo saxonne répandus dans le monde, et les Etats-Unis ne sont-ils point le rameau le plus vigoureux, parmi ceux qui se sont détachés de l'ancien tronc? Si la race anglo-saxonne représente 100 millions d'hommes, les Etats Unis figurent dans ce chiffre pour 60 millions. D'ailleurs M. Gladstone l'a écrit lui même, il y a un an: "Nous voyons, dit-il, "dans le *North American Review* de "décembre 1887, se dessiner dans "le lointain la plus séduisante perspective *pour tout anglais et tout "américain:* celle d'une influence "morale puissante ou même souveraine, qui peut, sans être cherchée, écheoir avant un siècle à "la race anglo-saxonne, grâce à la "prépondérance de sa force numérique toujours croissante, ainsi "qu'à son active et pénétrante énergie dans l'ordre matériel et mental des choses."

La plupart des penseurs qui se sont occupés du gouvernement futur de la race anglo-saxonne, M Seeley, le célèbre historien Froude, l'américain Mercure Conway n'ont eu garde d'oublier les Etats Unis. N'est ce pas M. Froude qui a écrit: "Au besoin nous remorquerons "l'Angleterre jusqu'aux embouchures du Mississipi."

Le duc de Noailles, dans son article, comprend très bien que si les colonies anglaises, telles que le Canada ou l'Australie venaient à souhaiter une union anglo-saxonne, leur tendance les porterait plutôt du côté de la démocratie américaine, que du côté de l'aristocratique Angleterre; et il étudie dans les différents livres qui ont paru sur la Fédération Impériale les rêves divers, quelques-uns très étranges, aux quels a donné lieu le problème de sa réalisation pratique.

Commencerait-on par une sorte de *Zollverein* dans lequel les Etats-Unis s'empresseraient de fournir exclusivement les denrées de première nécessité à l'île douanière? Verrait-on ensuite l'union des flottes déjà qualifiée de *Seas' union?* Verrait-on quelques lords sénateurs, accompagnés de hauts délégués coloniaux, aller siéger au Sénat de Washington, et réciproquement quelques sénateurs lords venir prendre séance à la chambre des Pairs de Westminster? Le gouvernement de l'union se rapprocherait-il de la royauté ou de la présidence? M. Mercure Conway, qui n'y va pas de main morte, propose "d'importer tout de suite aux Etats-Unis le prince de Galles pour l'investir de la présidence à vie."

Nous ne voulons pas insister plus que de raison sur ces fantaisies dont quelques unes, assurément, sont fort originales. Nous ne les relevons que pour appeler l'attention des fédéralistes fanatiques du Canada sur la façon dont la Fédération Impériale est comprise ailleurs. Qu'ils y prennent garde, car ils pourraient bien se trouver, un jour ou l'autre, avoir couvé un œuf de canard; et, au point de vue du Canada, fédération impériale et annexion, sont des termes beaucoup moins éloignés l'un de l'autre qu'ils ne paraissent le supposer.

Les députés libéraux de la province de Québec affirment que M. Laurier prendra la parole pour combattre la motion de M. O'Brien sur le non-désaveu du bill des Jésuites.

M. Mills, d'Annapolis, a donné avis du dépôt d'une motion sur l'annexion de la Nouvelle-Angleterre avec le Canada.

M. Mills invite les Etats de la Nouvelle Angleterre, qui ont formé le premier noyau de la puissance anglo-saxonne en Amérique, à reconnaître que le régime républicain a mal réussi, et à se rattacher au Canada pour rentrer dans le faisceau de l'empire britannique.

Evidemment l'auteur de cette motion a voulu répondre aux menées qui tendent à pousser le Canada dans la voie de l'annexion aux Etats-Unis.

Cette réponse n'a qu'un tort. Elle manque de sel.

L'eveque et le Journaliste

On lit dans la *Minerve*:

Dans un document d'une gravité qui n'a échappé à personne, un des admirateurs de l'*Etendard* écrivait dernièrement que le devoir de la bonne presse par rapport à l'autorité ecclésiastique était de recevoir avec respect les avis de son évêque.

Le Souverain Pontife a l'air de trouver que c'est trop peu!!.....

Nous lisons en effet dans le dernier numéro de l'*United Canada* (8 février 1889) qu'à Mgr l'Archevêque d'Ottawa, sollicitant pour ce journal une bénédiction apostolique, le Saint Père répondit qu'il donnait volontiers cette bénédiction si le journal était parfaitement catholique, et si son éditeur était disposé à *suivre volontiers la direction épiscopale.*

Et Sa Sainteté ajoutait que "les journalistes ne doivent pas être seulement respectueux pour leur évêque, mais obéissants aussi. Quand je parle d'obéissance, j'entends qu'ils acceptent franchement la direction que l'évêque juge à propos de leur donner."

Le "respect" ne suffit donc pas il faut de plus "l'obéissance" et non pas seulement l'obéissance à des ordres accompagnés de menaces, mais l'obéissance même à des avis, à "la direction" que l'évêque juge à propos de donner.....

Que chacun sonde sa conscience, se félicite et s'encourage, ou s'accuse et s'amende.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'*Etendard* publie un nouvel article dans lequel il revient, fort timidement d'ailleurs, sur ses aveux précédents, relativement aux comptes de la Province de Québec. L'*Etendard* aimerait à se figurer que l'administration libérale n'est pas en déficit; mais visiblement il n'y parvient qu'à moitié.

Le *Globe* ne dit que peu de mots sur le vote de la chambre des représentants de Washington relativement à la motion de M. Hitt. Il trouve—et il constate qu'il est en cela d'accord avec sir John—que c'est la marque que les américains ne sont pas hostiles à l'idée de traiter, et qu'il y a base pour des négociations futures; mais l'organe libéral n'adopte pas dans leur entier les dispositions contenues dans la motion Hitt.

Le *Monde* n'est pas partisan de la motion Hitt Il trouve que cette alliance serait celle du pot de terre et du pot de fer, ou bien encore celle du loup et de l'agneau. Il n'a pas tort.

Le *Star* n'est pas beaucoup plus séduit. Il dit qu'à tort ou à raison, et par suite de la tournure que la campagne a prise depuis deux ans, la réciprocité ou l'union commerciale sont devenues chez nous des termes synonimes de l'annexion, et il ajoute que le Canada ne veut pas de l'annexion.

Le *Courrier des Etats-Unis* est un peu comme les enfants terribles. Il donne la note exacte sur la motion Hitt en disant que la chambre des représentants l'a votée pour répondre par un acte de courtoisie aux résolutions d'un certain membre de chambres de commerce et d'assemblées publiques au Canada.

Autrement dit, c'est une simple carte de visite, et cela ne tire guère plus à conséquence.

Nous nous en doutions bien un peu.

L'*Empire* relève une lettre dans laquelle M. Erastus Wiman, commentant la motion Hitt, dit qu'en cas d'union commerciale les recettes des douanes pourraient être équitablement divisées entre les deux pays par proportion à la population.

L'*Empire* constate avec raison que dans l'hypothèse de cet "arrangement équitable" nous paieront des droits beaucoup plus élevés qu'à présent, pour recevoir un revenu moindre.

En effet le tarif serait élevé en moyenne à 42 pour cent. et les recettes, partagées sur la base de la population, nous donneraient environ $16,000,000 contre $22,000,000 qui ont été perçues en 1888 par les douanes canadiennes.

La *Patrie*, que ses ardeurs boulangistes ont rendue amoureuse de la dictature.....en France, se plaint aujourd'hui de l'incohérence parlementaire.

Un joli mot à renvoyer aux incohérents de Québec.

L'*Electeur* triomphe en trois colonnes, parceque M. Desjardins a prononcé au mois de février 1883 un discours sur les finances qui était plein d'erreurs.

Conclusion: la prospérité financière est sans égale en 1889.

On trouvera peut être que le lien du raisonnement est faible, et que la conclusion est un peu forcée.

La *Presse* se plaint avec raison de la mauvaise qualité des timbres-poste:

"Depuis quelque temps, dit-elle, le public remarque que les timbres-postes collent difficilement lorsqu'on les applique sur les lettres. Le mucilage dont ils sont enduits est évidemment de mauvaise qualité.

Nous attirons l'attention des autorités fédérales à ce sujet Il y a eu grand nombre de lettres qui ne se rendent pas à destination, parce qu'elles ont perdu le timbre qu'on y avait mis. Il en résulte des enconvénients assez sérieux pour que le gouvernement prenne les moyens de remédier à l'état de choses dont le public se plaint."

L'*Evening Journal* publie sur la question des jésuites un nouvel article contre le bill de M. Mercier, qui se termine par les considérations suivantes:

"Les deux partis politiques redoutent l'agitation contre le bill.

Dans Ontario, de même que dans Ottawa, les organes reconnus de chaque parti dénoncent l'agitation qui se fait. Les conservateurs craignent de nuire au gouvernement; les libéraux, sachant que leurs chefs n'osent pas déplaire à leurs alliés catholiques en blâmant le gouvernement pour n'avoir pas desavoué le bill, veulent opérer une diversion en disant que les députés protestants conservateurs de Québec n'ont pas protesté contre ce bill.

"Il sera intéressant, continue le *Journal*, de surveiller le prochain vote à la chambre des communes, sur la motion de M. O'Brien blamant le bill des jésuites, et il faudra noter les députés qui placent les principes au dessus des considérations de parti."

La note donnée par le *Journal* est assez juste et comme le *Journal* n'est pas suspect, elle est intéressante à relever à titre de réponse aux calomnies absurdes que certains journaux libéraux avaient essayé de diriger contre sir John A Macdonald et contre les chefs du parti conservateur.

CONSEIL-DE-VILLE

La fermeture à bonne heure—L'opinion de MM. Farrell, Roger et Durocher—Une taxe sur les restaurants de tempérance—Encore les exemptions de taxes

La séance régulière du Conseil de-Ville d'Ottawa a eu lieu, hier soir, sous la présidence du maire, M. Erratt.

Tous les échevins étaient présents, à l'exception de MM. Askwith et Gordon.

Au nombre des pétitions il y en a une de Mme Veuve Roy et M. G. Neville, demandant permission d'ouvrir un étal de boucher au coin des rues St. André et King—Renvoyée au comité des marches.

Une pétition signée par M. Luke Gazier et autres demande que le règlement concernant la fermeture à bonne heure ne soit pas rappelé.

M. W. H. Lewis donne avis par lettre qu'il a terminé la construction du poste de police.

Le rapport du comite des finances nommant M. Grant commis dans le bureau de M. Lett, soulève une opposition de la part de M. Farrell qui prétend que la position aurait dû être donnée à M. Fox, frère du commis précédent. Un amendement de M. Farrell à cet effet, appuyé par M. Laverdure, ne réunit que cinq votes; ceux de MM. Bingham, Farrell, Heney, Laverdure et O'Leary.

Le comité nommé pour considérer la demande du rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure fait un rapport favorable à la demande.

M. Durocher propose, en conséquence, appuyé par M. Heney, que le rapport du comité soit adopté et que le comité des règlements soit chargé de préparer un règlement pour rappeler celui de la fermeture à bonne heure.

M. l'échevin Monk propose comme amendement que le rapport soit de nouveau renvoyé devant le comité avec instruction de prendre connaissance de la pétition de M. Guzner et autres.

M. Farrel parle en faveur de l'amendement de M. Monk. Il se déclare partisan de la fermeture à bonne heure, et dit que c'est un pas dans la voie de la diminution de la journée de travail, demandée par les associations ouvrières. Il dit que le gouvernement fédéral devrait adopter une loi semblable à celle d'Ontario.

M. Roger dit que le gouvernement pourrait faire en même temps une loi pour diminuer les salaires en proportion de la diminution de la journée de travail.

M. Durocher dit qu'il est surpris de voir le champion des Chevaliers du Travail insister sur la fermeture des magasins à bonne heure, lorsque ce sont les ouvriers eux-mêmes qui souffrent le plus de ce règlement

L'amendement de M. Monk est finalement adopté par le vote suivant:

Pour:—MM. les échevins Baptie, Borthwick, Butterworth, Campbell, Crannell, Dalglish, Farrell, Henderson, Hill, McLean, Monk, O'Leary, Scrim et Stroud.—14.

Contre:—MM. Bingham, Durocher, Heney, Hutchison, Latour, Laverdure, Roger et Scott.—8.

M. l'échevin Durocher, président du comité du feu et de l'éclairage, soumet le rapport du comité en faveur de la vente de quatre chevaux des pompiers et de l'achat de quatre autres. Le rapport soumet l'acceptation des soumissions pour la nourriture des chevaux. Le rapport est adopté.

Sur motion de M. Henderson le conseil décide que la taxe sur les restaurants de tempérance, fixée en 1868 à $30 par année, soit diminuée à $20, suivant le nouveau statut provincial qui ne permet pas de dépasser ce chiffre.

M. Henderson explique que ce n'est pas son intention de mettre à exécution le règlement, mais simplement de le rendre conforme à la loi, afin que l'on puisse s'en servir si le besoin s'en faisait sentir. Ce règlement vise toutes les maisons où l'on donne à manger.

M. l'échevin Henderson donne avis d'une motion pour la prochaine séance du conseil et dont l'effet sera d'autoriser le maire à convoquer une assemblée des maires des municipalités de la province, à l'endroit qui sera jugé convenable, dans le but de discuter les amendements qu'il sera nécessaire d'apporter à l'acte municipal afin d'abolir toutes les exemptions de taxes.

Le conseil ensuite s'ajourne.

BAL OFFICIEL

Le premier bal officiel donné par Son Excellence Lord Stanley, a eu lieu, hier soir, à Rideau Hall. La décoration des salles, le menu du réveillon, les toilettes, la musique, tout concourait pour faire de ce bal un des plus beaux qui aient été donnés à Rideau Hall.

Le quadrille d'honneur a été dansé par Son Excellence et Lady Caron, Sir Hector Langevin et S. E. Lady Stanley, Sir A. P. Caron et Madame Costigan, Hon. John Carling et Madame Dewdney, Hon. G. W. Allan et Hon. Madame Colville, Sir Fred. Middleton et Lady Alice Stanley, Captain Colville et Lady Middleton, Hon. Edgar Dewdney et Madame Bagot.

Un nouveau commerce

Expédition de bois franc en Angleterre

Un nouveau commerce pour le district d'Ottawa a été inauguré ici l'année dernière. Quelques commerçants de bois de Montréal ayant l'année dernière, des commandes de frêne et merisier à remplir pour l'Angleterre, en avaient fait tailler à Chelsea, dans le comté d'Ottawa. Ce premier essai ayant donné satisfaction, MM. Dobell et Beckett ont donné un contrat à M. J. B. Laflamme, de Eardly, pour 35,000 pieds de frêne et merisier en bois carrés. M. Laflamme a ouvert des chantiers à Chelsea et il descend le bois en traîneaux, cet hiver, jusqu'à la station du Pacifique à Hull, d'où on l'expédie en chars à Montréal.

Le frêne et le merisier à Chelsea est de qualité magnifique. Dans un seul frêne on a coupé jusqu'à trois longueurs de 15 à 20 pieds d'un bois mesurant 27 pouces carrés.

M. Lambert, d'Ottawa, a aussi pris un contrat pour une autre maison. Mais il expédiera son bois sur des barges au printemps. On le transporte actuellement à la baie d'Ironside sur la rivière Gatineau.

Université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa, toujours prête à faire partager au public les joies et avantages de la science, ouvrira, dimanche prochain, un cours de lectures publiques. La première aura pour sujet: *L'éducation intellectuelle et morale de la jeunesse*, et sera donnée en anglais par le R. P. A. Nolin, O.M.I, professeur de littérature. Son talent oratoire et son goût littéraire nous garantissent une véritable fête intellectuelle.

Les portes de la salle académique, seront ouvertes à 7 30 heures et la lecture commencera à 8 heures p.m.

Entrée libre.

Attendez, attendez samedi matin la grande vente de Larose & Cie commencera.

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

Colonie de Terreneuve.

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15 ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances —ou— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier. Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

POUR VOTRE

PHOTOGRAPHIE

—ALLEZ AU—

STUDIO

—DE—

NAPOLEON BELANGER

140 —— RUE SPARKS —— 140

OTTAWA.

Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public en général.

Visiteurs toujours bienvenus!
Satisfaction garantie!
Prix modérés

Ne craint pas la concurrence

AVIS AUX AMATEURS DE SPORT

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc. etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE

334 Rue Wellington 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. B. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H.Walker. D. L. McLean. C.A.Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 155 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVETTY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU: —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B S Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union. D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos. Facile à Manier
7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous. Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 306 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.